Date de dépôt : 9 décembre 2019

Rapport

de la commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, François Baertschi, Thierry Cerutti, Christian Flury, André Python, Françoise Sapin : Nos quartiers n'en peuvent plus : l'autorité publique doit arrêter tout soutien envers « l'Usine » et les trafiquants de drogue

Rapport de majorité de M. Olivier Baud (page 1) Rapport de première minorité de M. François Baertschi (page 10) Rapport de seconde minorité de M. Marc Fuhrmann (page 12)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames et Messieurs les députés,

La commission judiciaire et de la police a étudié cette proposition de motion lors de sa séance du 14 novembre 2019, sous la présidence efficace de M. Diego Esteban.

M. Sébastien Grosdemange, secrétaire général adjoint du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), a assisté à cette séance.

Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Christelle Verhoeven, que le rapporteur remercie pour la précision de ses notes.

M 2547-A 2/13

1. Préambule

La commission a d'abord auditionné le premier signataire, M. Daniel Sormanni, durant environ 25 minutes, puis, après un débat d'une demi-heure, a rejeté la proposition de motion par 11 voix contre 3.

La grande majorité des membres de la commission a relevé le caractère outrancier et peu admissible des considérants de ce texte, et exprimé sa lassitude face à la récurrence des propositions et récriminations de ce genre, inaptes à apporter le moindre début de solution à la problématique de la consommation et du trafic de drogue.

2. Audition de M. Daniel Sormanni

M. Sormanni estime que la motion qu'il présente est simple. Il explique qu'elle a trait à la problématique des trafiquants de drogue, d'une part, et à ce qu'il se passe autour et à l'intérieur de l'Usine, d'autre part. Elle demande que le Conseil d'Etat rappelle à la Ville de Genève ses devoirs, étant donné que c'est elle qui est propriétaire du bâtiment et qui le met à disposition de l'Usine par le biais d'une prestation en nature. Elle demande également que toutes les règles de cet établissement, notamment au sens large de la LRDBHD, soient contrôlées afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de complicité ou de laxisme vis-à-vis des trafiquants aux abords de l'Usine.

Il mentionne des articles de presse du 29 juillet et du 21-22 août 2019 traitant de cette problématique. Une enquête a été menée et un certain nombre de complicités ont été établies. Il pense qu'il serait bon que le Conseil d'Etat, en plus du travail effectué par la police, agisse de manière déterminée et rappelle la Ville à ses devoirs. Il précise que cela lui a déjà été demandé à travers une motion débattue au Conseil municipal et qui a été rejetée par une majorité, estimant qu'il n'y avait aucune complicité, alors que les rapports de police prétendent le contraire.

Un commissaire PLR relève une forme de contradiction entre la première invite et la troisième invite. Dans la première invite, il comprend qu'il est implicitement accepté que l'Usine et les trafiquants de drogue aient des relations. Alors que la troisième invite demande à mettre fin à toute relation. Il demande en outre si la proposition demande bien le respect du contrat de prestations et de la LRDBHD.

M. Sormanni indique qu'il est demandé au Conseil d'Etat de rappeler la Ville de Genève à ses devoirs dans le sens de l'application du contrat de prestations, ainsi que le respect de la loi au sens général. La problématique repose sur le fait que les trafiquants peuvent aller se cacher et dissimuler de la drogue à l'intérieur de l'Usine pour échapper à la police, ce qui est proscrit

par la loi et hors de propos vis-à-vis du contrat de prestations. Il y a plusieurs entrées et échappatoires possibles, l'Usine doit donc faire en sorte que cela ne soit pas possible. Il cite l'article du journal GHI des 21 et 22 août 2019 mentionnant des zones de « deal libre » autour de l'Usine. Il rappelle que des rapports de police et les déclarations du magistrat corroborent ce constat.

Le commissaire PLR poursuit en disant qu'il comprend de son intention que pour lui l'Usine est un repère de dealers et il souhaite savoir, si tel est effectivement le cas, si une dénonciation ou un signalement pénal a été fait.

M. Sormanni répond que c'est une bonne interprétation, mais que rien n'a été fait à sa connaissance en termes de dénonciations. Il ne dit pas que les employés de l'Usine et ceux qui la fréquentent sont des dealers, mais bien que les dealers en profitent pour se cacher. Il souhaite que ce laxisme soit corrigé.

Un commissaire S est gêné par les tournures de la motion qui insinuent qu'il y a des relations entre l'Usine et les dealers, ce qui est grave étant donné que l'Usine est une institution subventionnée par la Ville. Il comprend ce que M. Sormanni veut dire, mais déplore la manière dont cela est rédigé. Selon lui, l'Usine est un lieu artistique et un débit de boissons, mais non de deal.

M. Sormanni ne dit pas qu'il y a une relation commerciale entre la Ville de Genève et les trafiquants de drogue. Il déplore simplement le laxisme de la Ville de Genève qui permet aux dealers d'échapper à la police en se cachant dans l'Usine.

Un commissaire MCG s'interroge sur le côté commercial des zones de « drogue libre » et s'inquiète des déclarations publiques qui ont été faites soutenant l'Usine

M. Sormanni rappelle que la même motion a été déposée au Conseil municipal et que l'exécutif de la Ville nie le problème. Le meilleur moyen d'en être sûr est d'auditionner le magistrat de la police, puisque apparemment une enquête a été diligentée et que des rapports confirment une complicité. Il est déjà difficile de lutter contre le deal de drogue, il est pour le surplus inadmissible qu'une institution financée par la Ville y contribue. Les autorités doivent donc y mettre fin.

Le commissaire MCG ajoute qu'il aimerait savoir si une solution pourrait être une entreprise de sécurité qui s'occuperait d'interdire l'accès aux personnes indésirables. Du moment qu'il y a une subvention de la Ville, on peut se permettre de suggérer une solution de la sorte.

M. Sormanni dit que cela peut être une bonne idée, mais que cela paraît compliqué étant donné qu'il y a plusieurs entrées. Selon lui, la première des

M 2547-A 4/13

choses à faire est de veiller à ce que les portes ne restent pas ouvertes afin de ne pas permettre de fuite délibérée.

Une commissaire PDC demande à M. Sormanni s'il doute que le Conseil d'Etat fasse correctement son travail de supervision des communes.

M. Sormanni répète que l'exécutif de la Ville de Genève ne veut pas reconnaître qu'il y a une problématique autour de l'Usine ; il demande au Conseil d'Etat de lui rappeler ce devoir. Il ne pense pas que cela ait déjà été fait sur ce terrain-là.

La commissaire PDC poursuit en demandant ce qu'il en est des consommateurs, étant donné qu'il n'y est fait aucune référence dans la motion.

M. Sormanni répond que ce sont deux choses liées mais différentes. Ce qui n'est pas suffisamment mené est le fait qu'il y ait un nombre très important de dealers dans le quartier qui arrivent à échapper à la police en allant se cacher à l'intérieur de l'Usine. Il estime que la police et la justice mènent déjà une lutte contre les consommateurs et que s'il n'y avait pas de dealers, il n'y aurait pas de consommateurs et inversement. Il pense en outre qu'il s'agit d'une lutte compliquée, sans solution unique. Il doit y avoir de la prise en charge, de la prévention et du travail social, mais ce n'est pas suffisant. Il faut également de la répression qui ne peut pas se faire à cause du laxisme et de la complicité qu'il dénonce justement. Enfin, il précise, en réponse à la question qui lui est posée, qu'il ne s'est pas rendu à l'Usine récemment

3. Débat

Un commissaire MCG propose l'audition de l'exécutif de la Ville de Genève.

Un commissaire EAG estime que cette motion est outrancière et il est obligé de faire le parallèle avec une pétition qui vient d'être traitée en plénière à propos du bruit lié au trafic de drogue et à l'activité de l'Usine. La commission des pétitions, par les voix de la droite et du MCG, a refusé d'auditionner la Ville à ce sujet. Demander cette audition maintenant est donc incohérent.

Il relève que M. Sormanni ne s'est pas à rendu à l'Usine récemment. Il passe pour sa part tous les jours à proximité de l'Usine et, outre le fait qu'il n'a jamais connu le moindre problème, il juge incorrect de la présenter comme un repère de trafiquants de drogue. Il n'estime pas primordial dans ce cas-là d'auditionner les autorités de la Ville de Genève, si ce n'est pour

qu'elles puissent s'offusquer de la remise en cause de leur travail présente dans la motion.

Le commissaire MCG trouve au contraire que cette motion est très modérée et qu'elle n'attaque pas les activités de l'Usine. Il ne s'agit pas de mettre fin à l'Usine mais au laxisme qui y règne, comme le mentionnent les médias et les habitants. A force de ne rien faire, la situation ne va pas changer et va même empirer. Il faut mettre la Ville de Genève devant ses responsabilités en donnant un signal fort. Il faut faire appliquer la loi.

Il rappelle également que les dealers de rue sont aussi quelque part des victimes qui se retrouveront à la rue tôt ou tard. Par cette tolérance et ce laxisme, on crée leur malheur. Il faut être ferme pour éviter cela. Le fond de l'Usine est d'être un lieu de vie, mais on crée de la misère alors on ne peut pas se plaindre du trafic de drogue et de la misère humaine. Il se demande ce qu'ils deviennent après avoir récolté un peu d'argent. Il pense qu'on ne veut pas voir la réalité et qu'on ne voit que le côté divertissant de l'Usine avec ses prix attractifs. L'activité principale ne le dérange pas en soi, mais il déplore le côté sournois et négatif que cet établissement engendre.

Il estime en outre que les proportions que prend le trafic de drogue à Genève sont inquiétantes. Tout est rattaché à la problématique centrale : du moment qu'on laisse faire, on ne va pas aller dans la bonne direction. Il souhaiterait qu'on s'attelât à ce problème et il déplore que la commission des pétitions ait refusé l'audition de la Ville de Genève.

Une commissaire PDC revient sur les propos du commissaire MCG quant aux dealers qui sont également des victimes dans la mesure où beaucoup sont des requérants d'asile déboutés et recrutés par des réseaux. Cependant, selon elle, les partis qui déposent de telles motions montrant leur absence de confiance dans le Conseil d'Etat, sont aussi ceux qui vont refuser de donner des permis et de payer des formations afin d'intégrer les dealers. Elle trouve donc paradoxal qu'il s'intéresse à eux ici, alors qu'il ne les soutient pas politiquement.

Elle relève de surcroît qu'il existe un nombre incalculable de motions de ce type. Elle se souvient que, lors d'une audition de police il y a plusieurs années, cette dernière avait expliqué sa stratégie, qui est de fixer les dealers à un seul endroit afin de pouvoir mieux les contrôler. Elle pense que la police fait un travail remarquable et que Genève a montré qu'elle était leader dans le domaine de la lutte contre la drogue. Elle souhaite voter ce soir afin de montrer sa confiance au Conseil d'Etat et à la police genevoise.

Un commissaire PLR attire l'attention des membres de la commission sur le quatrième considérant qui évoque une complicité directe du Conseil

M 2547-A 6/13

administratif de la Ville de Genève, qui subventionnerait le trafic de drogue : c'est une accusation très grave. Selon lui, si la commission décide de voter cette motion, même amendée, cela voudra dire qu'elle cautionne l'idée d'une complicité du Conseil administratif de la Ville de Genève. Il propose en conséquence de mettre fin aux discussions sur cette motion et de la rejeter.

Un commissaire S relit le deuxième paragraphe de l'exposé des motifs : « La Ville de Genève contribue à un développement du trafic de drogue ». Il n'est pas possible d'affirmer cela. Il est d'accord avec son collègue PLR. Il rappelle que la lutte contre le trafic de drogue appartient à la police et qu'elle détient la force de le faire.

M. Grosdemange intervient pour expliquer qu'il a étudié la question des agents de sécurité au sein de la direction juridique et il confirme le propos du commissaire S. Il n'y a pas lieu d'évoquer l'éventualité d'attribuer une compétence de police à des agents de sécurité privés (ASP) : on franchit une ligne qui n'est pas possible, du moins du point de vue du département. Cette compétence régalienne n'appartient pas aux ASP.

Un commissaire S témoigne lui aussi du fait qu'il est amené à passer régulièrement devant l'Usine, qu'on a déjà voulu lui vendre de la drogue, ce qu'il a refusé et il ne s'est jamais fait agresser pour autant. Il ne perçoit pas la situation comme elle est décrite dans la motion. Il ne pense pas que ce soit la bonne méthode ni les bons termes pour résoudre le problème.

Un commissaire EAG estime que ce texte ne mérite aucun débat. Il revient sur les propos du commissaire MCG qui prétend regretter que la commission des pétitions n'ait pas interrogé la Ville, mais il rappelle que c'est son parti qui s'y est opposé et n'a pas soutenu en plénum la demande de renvoi en commission qu'il a proposée. De plus, il rappelle ce que dit le titre de la motion :

« (...) l'autorité publique doit arrêter tout soutien envers l'Usine et les trafiquants de drogue »

Il est donc piquant d'entendre le MCG affirmer qu'il ne veut en rien s'attaquer à l'activité de l'Usine... Il est au contraire évident que la motion est dirigée contre l'Usine dans la mesure où cet établissement, sans subventions, ne peut plus exister. Il est d'accord avec le commissaire PLR quant au caractère inadmissible de la formulation de complicité directe utilisée dans la motion. Il est favorable à voter le refus de cette motion ce soir.

Un commissaire UDC relève que l'expression « complicité directe » utilisée est peut-être un peu forte, mais il rappelle que dans d'autres juridictions que la Suisse, comme les pays anglo-saxons, la Ville de Genève

n'aurait aucune chance devant des tribunaux si elle était attaquée sur des questions de drogue. Selon lui, la motion, bien que maladroite, soulève le problème de la drogue existant à Genève.

Il revient sur la visite de la délégation australienne venue rencontre la commission judiciaire et de la police. Il rappelle qu'elle expliquait que les faits qui se sont déroulés à Lausanne auraient nécessité plus de 200 policiers sur place si cela s'était passé en Australie. Il pense que la motion demande de faire quelque chose pour un problème qui persiste depuis des années, bien qu'il faille l'amender.

Le président de la commission rappelle que l'Australie connaît aussi de grands problèmes de drogue, nonobstant ces méthodes.

Une commissaire Ve trouve qu'il s'agit aussi de graves accusations de laisser-faire et que beaucoup de raccourcis simplistes sont faits. En plus, elle rappelle qu'il s'agit d'un haut lieu de vie de la culture alternative à Genève, il n'y a pas que du trafic de drogue et des boissons alcoolisées vendues. Elle se rend régulièrement dans ce quartier et elle trouve que la police est assez présente sur place. L'effet de cette motion ne serait que de déplacer le problème. Elle refusera la motion et la demande d'audition de la Ville de Genève.

Un commissaire PLR revient sur les propos de son collègue UDC, il pense également que cette motion relève une problématique qui existe bel et bien : il y a des problèmes d'incivilité aux abords de l'Usine et les gens ont peur de s'y promener. La scène de la drogue se déplace en fonction des contrôles de police. Il trouve pour le reste que les termes utilisés dans cette motion sont inadmissibles et populistes. Il est pour le rejet de cette motion.

Un commissaire MCG pense qu'il est possible d'avoir une vision idyllique des choses en disant que tout va bien. Il revient sur les propos des commissaires indiquant qu'ils ne voyaient pas où était le problème et il les invite à aller devant l'Usine pour s'en rendre compte. Il trouve que la motion n'est pas inadmissible mais que le trafic l'est. Il aimerait que le Conseil administratif de la Ville de Genève mène une politique contre ce trafic.

Il déplore la volonté de ne rien faire et rappelle que si cette motion est rejetée, une nouvelle apparaîtra. Il affirme que cette manière de procéder ne fait qu'augmenter le problème au lieu de trouver des solutions, choix politique qui mène dans une impasse. Il pense que les établissements publics, du fait qu'ils offrent un débit de boisson et un lieu culturel, ont des obligations légales qui devraient s'appliquer par analogie à la consommation de drogue.

M 2547-A 8/13

L'audition de la Ville de Genève se justifie pour lui, car le canton entretient une relation assez spécifique avec les communes, qu'il doit contrôler. Il souhaiterait avoir des explications sur la relation existant entre l'Usine et l'autorité qui la subventionne.

Une commissaire S rappelle que les Australiens ont fait le déplacement en Suisse, car ils envient le système suisse des quatre piliers et non le contraire.

4. Votes

Le président met aux voix la proposition d'audition de la Ville de Genève :

Oui: 3 (1 UDC, 2 MCG)

Non: 11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR)

Abstention: -

L'audition de la Ville de Genève est refusée.

Le président met aux voix la **proposition de motion 2547** :

Oui: 3 (1 UDC, 2 MCG)

Non: 11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR)

Abstention: -

La M 2547 est refusée.

Proposition de motion (2547-A)

Nos quartiers n'en peuvent plus : l'autorité publique doit arrêter tout soutien envers « l'Usine » et les trafiquants de drogue

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les quartiers de la Jonction, de la Coulouvrenière, du Seujet et de Saint-Jean doivent subir la présence de nombreux dealers;
- que le débit de boissons et centre culturel appelé « l'Usine » se montre accueillant envers les trafiquants de drogue;
- que le centre appelé « l'Usine » dispose d'un important bâtiment très bien situé et mis à disposition gratuitement par la Ville de Genève, ce qui représente une subvention considérable;
- qu'il y a une complicité directe du Conseil administratif de la Ville de Genève qui subventionne indirectement le trafic de drogue au centre du canton;
- que, du fait de l'irresponsabilité du Conseil administratif de la Ville de Genève, l'affaire a pris une importance cantonale;
- qu'une commune, fût-elle la Ville de Genève, ne peut pas favoriser indirectement le trafic de drogue comme elle le fait actuellement en soutenant le débit de boissons et centre culturel appelé « l'Usine »,

invite le Conseil d'Etat

- à veiller à ce que la Ville de Genève, autorité qui subventionne, contrôle sérieusement les relations de « l'Usine » avec les trafiquants de drogue;
- à vérifier, pour le centre « l'Usine », la bonne application de la loi LRDBHD et à contrôler si la complicité passive avec des trafiquants de drogue correspond aux normes légales en vigueur;
- à mettre fin à toute relation entre le centre appelé « l'Usine » et les trafiquants de drogue.

M 2547-A 10/13

Date de dépôt : 16 décembre 2019

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et Messieurs les députés,

Cette motion a trait à la problématique des trafiquants de drogue et sur ce qui se passe autour ainsi qu'à l'intérieur de l'Usine. Elle demande que le Conseil d'Etat rappelle à la Ville de Genève ses devoirs, étant donné que c'est elle qui est propriétaire du bâtiment et qui le met à disposition de l'Usine par le biais d'une prestation en nature. Elle demande également que toutes les règles de cet établissement, notamment au sens large de la LRDBHD, soient contrôlées afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de complicité ou de laxisme vis-à-vis des trafiquants aux abords de l'Usine.

Selon de récents articles de presse, il a été établi que les relations entre le lieu alternatif et les trafiquants de drogue étaient loin d'être claires, puisque, notamment, une pancarte « zone de deal libre » a été placardée dans ce lieu.

Une action forte et déterminée des autorités est nécessaire, ce que ne semble pas encore comprendre la Ville de Genève. Il n'est pas question de mettre fin à l'Usine mais au laxisme qui y règne comme le mentionnent les médias et les riverains. A force de ne rien faire, la situation risque bien d'empirer. Il faut mettre la Ville de Genève devant ses responsabilités en donnant un signal fort. La loi doit être appliquée!

L'objectif de l'Usine est d'être un lieu de vie et d'activités artistiques, ce qui n'est pas contesté en soi, mais actuellement on crée de la misère humaine en tolérant du trafic de drogue.

Nous pouvons également nous inquiéter des proportions prises par le trafic de drogue à Genève. Nous sommes en particulier inquiets de constater que la commission des pétitions a déjà refusé d'auditionner la Ville de Genève sur cette question et nous le sommes d'autant plus que la même demande a été une nouvelle fois refusée dans le cadre de la motion que nous examinons

La vérité fait-elle donc si peur ?

Certains ont une vision idyllique de Genève, alors que la situation a pris des proportions inquiétantes. Pourtant, cela pourrait être réglé aisément si la majorité de la classe politique ne se réfugiait pas dans le déni.

M 2547-A 12/13

Date de dépôt : 20 novembre 2019

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Marc Fuhrmann

Mesdames et Messieurs les députés,

La deuxième minorité estime le texte proposé effectivement maladroit, néanmoins cette motion nous ouvre les yeux sur un problème général qui gangrène la vie publique genevoise, à savoir celui de la drogue et des effets secondaires néfastes générés par le trafic de celle-ci.

Lors des discussions, il est sorti que les considérants « complicité directe » en particulier ainsi que « subventionne indirectement le trafic de drogue au centre du canton » impliquaient de par trop la Ville dans ce trafic. Cette opinion n'est pas partagée par l'UDC.

Il est indéniablement et potentiellement catastrophique pour la Ville et le canton qu'il puisse se produire un « accident » d'overdose impliquant un mineur, par exemple. La Ville et le canton, tous deux clairement au courant de ce qui se passe dans ce lieu, auraient bien de la peine à se dégager de leurs responsabilités. Dans d'autres juridictions, notamment anglo-saxonnes, la Ville et l'Etat seraient clairement impliqués dans la responsabilité d'un tel évènement. Il est donc erroné de se cacher derrière une vision de responsabilité qui tend à disparaître dans notre monde de plus en plus litigieux.

Il s'agit bien de complicité passive, l'Etat est au courant, mais ferme les yeux.

Il n'en demeure pas moins que cette motion remet ce risque bien présent sur le devant de la scène. Cette motion aurait dû faire l'objet de plus d'attention de la part des commissaires de la commission judiciaire et de la police. Cette motion a l'avantage de relancer la recherche de solutions contre ce fléau qu'est la drogue pour nos jeunes et moins jeunes. Avantage qui a été rejeté quasiment sans discussion de fond par une majorité de ladite commission

L'UDC déplore le rejet bancal de cette majorité qui préfère se voiler les yeux, et regarder ailleurs que de chercher des solutions.

L'UDC vous enjoint à renvoyer cette motion en commission.